

PAR COURRIEL

Montréal, le 23 juin 2021

Monsieur Patrice Périard
Directeur Conditions et relations de travail
Vice-présidence Ressources humaines
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 14^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Ordonnance du TAT 1230974-71-2106

Monsieur Périard,

Le 22 juin 2021, le Tribunal administratif du travail a rendu une décision par laquelle il est ordonné ce qui suit :

ORDONNE à Hydro-Québec, ses représentants ou mandataires de cesser d'entraver et de s'ingérer ou de tenter d'entraver et de s'ingérer dans les activités du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec inc. (SPIHQ);

ORDONNE à Hydro-Québec de ne pas négocier toute condition de travail relative au télétravail avec les salariés compris dans l'unité de négociation pour laquelle le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec inc. (SPIHQ) détient l'accréditation;

Votre nom apparaît au bas de la décision comme représentant d'Hydro-Québec ce qui fait en sorte que vous avez eu connaissance de cet envoi du TAT hier et des ordonnances qui y étaient contenues.

Le Tribunal a déclaré que cette ordonnance entraine en vigueur **immédiatement**. Dès lors, la décision du Tribunal étant sans appel, toute personne visée doit s'y conformer sans délai.

...2

L'importance du respect des ordonnances rendues par les tribunaux, par une société publique de l'importance d'Hydro-Québec ne nécessite pas qu'on en discute longtemps puisqu'il va de soi qu'Hydro-Québec se doit de respecter intégralement les ordonnances rendues.

Dans ce contexte, nous comprenons que vous allez vous assurer que tous représentants et mandataires d'Hydro-Québec ne négocient pas de conditions de travail avec les salariés de l'unité de négociation conformément à la décision rendue hier par le TAT.

Auriez-vous l'obligeance de nous informer du nom de tous les représentants et mandataires d'Hydro-Québec à qui copie de la décision du TAT a été envoyée ou encore, ceux dont le contenu des ordonnances qui y sont contenues a été communiqué et le moyen utilisé pour ce faire, et ce, d'ici la fin de la semaine.

Ceci étant, soyez avisé que nous demeurons disponibles pour entreprendre des discussions avec Hydro-Québec concernant les conditions de travail des ingénieurs liées au télétravail, et ce même à courte échéance.

Cordialement.



Nicolas Cloutier, ing.
Président